

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1088^e séance, tenue le mardi 31 janvier 2017,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Isabelle Panneton, M. Michel Carrier, Mme Michèle Brochu, M. Paul Lewis, Mme Francine Ducharme, Mme Lyne Lalonde, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Pierre Fournier; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre Baptiste); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Michel Sarra-Bournet, M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie, M. Luc Proteau; un officier de la FESP : M. Jean-François Angers; un officier de la Faculté de médecine : M. Daniel Lajeunesse; les officiers de la FAS : Mme Michelle McKerral; Mme Louise-Hélène Richard, Mme Christine Rothmayr Allison; les étudiants : Mme Catherine Grondin, M. Denis Sylvain, Mme Jessica Bérard; la chargée de cours : Mme Françoise Guay; des observateurs : Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot; le journaliste de Forum, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour les délibérations CE-1088-5.1 et CE-1088-5.2, de la Faculté de l'aménagement : Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de Faculté; pour la délibération CE-1088-5.2, de la Faculté de l'aménagement : M. Bernard Saint-Denis, professeur agrégé à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage; pour les délibérations CE-1088-5.3 et CE-1088-5.4, de l'École de santé publique : Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études; pour la délibération CE-1088-5.4, de l'École de santé publique : M. Sami Haddad, professeur titulaire au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé, et M. Lambert Farand, professeur agrégé au Département d'administration de la santé; pour la délibération CE-1088-6.4, du Département de sciences biologiques de la FAS : M. Mario Cappadocia, professeur titulaire et adjoint des études de premier cycle; pour la délibération CE-1088-6.5, du Département de linguistique et de traduction de la FAS : M. Richard Patry, professeur titulaire et Mme Dominique Bohbot, responsable de formation professionnelle

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalande; les doyens : Mme Tania Saba, M. Jean-Marc Charron, Mme Hélène Boisjoly, Mme Renée Delaquis, Mme Louise Poirier; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; un membre nommé par l'Assemblée universitaire : M. Luc Stafford; un membre nommé par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; un membre étudiant : Mme Annie-Claude Vanier; le substitut au chargé de cours : M. David Lewis; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1088-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1087^e séance tenue le 13 décembre 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1. Faculté de l'aménagement — École d'urbanisme et d'architecture de paysage
 - Modification au programme de Maîtrise en aménagement (2-005-1-5) : création de l'option « Ville, territoire, paysage »
 - 5.2. Faculté de l'aménagement — École d'urbanisme et d'architecture de paysage
 - Modification au programme de Maîtrise en architecture de paysage (2-020-1-0)

- 5.3. École de santé publique — Département de médecine sociale et préventive
 - Modification au programme de Maîtrise en santé publique (2-481-1-4) : création des options : « Systèmes et politiques de santé » et « Surveillance épidémiologique »; abolition des options « Politiques et gestion des soins de santé » et « Épidémiologie »
- 5.4. École de santé publique — Direction
 - Modification au programme de Doctorat en santé publique (3-481-1-1) : création des options : « Analyse des systèmes et politiques de santé » et « Gestion des organisations de santé »; abolition des options : « Organisation des soins de santé » et « Gestion des services de santé »
 - Modification au programme de Diplôme d'études professionnelles avancées (D.E.P.A) en santé publique (3-481-1-7)
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1. Faculté des arts et des sciences — École de criminologie
 - Création d'un Programme d'actualisation de formation en criminologie (1-065-1-8)
 - 6.2. Faculté des arts et des sciences — Département de science politique
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-245-1-0), de Majeure (1-245-2-0) et de Mineure (1-245-4-0) en science politique
 - 6.3. Faculté des arts et des sciences — École de criminologie
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières (1-066-1-0)
 - 6.4. Faculté des arts et des sciences — Département de sciences biologiques
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-235-1-0), de Majeure (1-235-2-0) et de Mineure (1-235-4-0) en sciences biologiques
 - 6.5. Faculté des arts et des sciences — Département de linguistique et de traduction
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-185-1-0) et de Majeure (1-185-2-0) en traduction
7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études—Plans d'action
 - 7.1. Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action pour les programmes du Département de littératures et de langues du monde (programmes d'Études anglaises)
 - Plan d'action pour les programmes de l'École de psychoéducation
 - Plan d'action pour les programmes du Département de sciences économiques
 - Plan d'action pour les programmes du Département de linguistique et de traduction
 - Plan d'action pour les programmes du Département d'informatique et de recherche opérationnelle
 - 7.2. Faculté de droit
 - Plan d'action pour les programmes de deuxième cycle en droit international
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1088-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1087^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1087^e séance tenue le 13 décembre 2016, tel que présenté.

CE-1088-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 1087^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

En réponse à une question portant sur la délibération CE-1087-4.1, il est précisé que le rapport du Comité *ad hoc* sur les mesures transitoires relatives à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle sera déposé à la réunion du mois de mars prochain de la Commission des études.

CE-1088-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1088-4.1 Projet de modification de la Charte de l'Université de Montréal

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à présenter les composantes du projet de modification de la Charte de l'Université qui concernent le rôle et le mandat de la Commission des études.

Principalement, le projet de modification de la Charte propose que le mandat de la Commission des études soit actualisé de manière à couvrir l'arrimage des activités d'enseignement et des activités de recherche —l'aspect *recherche* n'étant pas couvert par le mandat actuel de la Commission. Le projet propose également de ramener sous la responsabilité de la Commission des études les aspects disciplinaires relatifs à l'enseignement et la recherche (par exemple, le *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle* [30.3], ou la *Politique de l'Université de Montréal sur la probité intellectuelle en recherche* [60.11]). En regard du mandat actuel de la Commission, aucune composante n'est modifiée ou retirée; la proposition de modification présente principalement des composantes qui seraient ajoutées au mandat. En réponse à une question, il est précisé que dans l'éventualité de la modification du mandat de la Commission, la question du rattachement du Comité d'éthique de la recherche (actuellement rattaché au vice-rectorat responsable de la recherche) pourrait se poser en regard d'un rattachement de ce comité à une instance plutôt qu'à un vice-rectorat, et que la Commission pourrait, effectivement, être appelée à s'occuper de questions relatives à l'éthique en recherche.

La présidente indique que les travaux sur le projet de modification de la Charte se poursuivent à l'Assemblée universitaire, et que la Commission sera informée de l'évolution de ce dossier.

CE-1088-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.4.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Paul Lewis, présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.2; pour ces présentations, la Commission reçoit Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de Faculté (délibérations 5.1 et 5.2), ainsi que M. Bernard Saint-Denis, professeur agrégé à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage (délibération 5.2).

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente les projets inscrits aux points 5.3 et 5.4; pour ces présentations, la Commission reçoit Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études (délibérations 5.3 et 5.4), ainsi que M. M. Sami Haddad, professeur titulaire au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé (délibération 5.4), et M. Lambert Farand, professeur agrégé au Département d'administration de la santé (délibération 5.4).

- CE-1088-5.1 Faculté de l'aménagement
École d'urbanisme et d'architecture de paysage
- Modification au programme de Maîtrise en aménagement (2-005-1-5) : création de l'option « Ville, territoire, paysage »
-
- 2017-A0033-1088-413

L'option « Ville, territoire, paysage » du programme de Maîtrise en aménagement propose une formation de haut niveau en recherche, permettant aux finissants, ayant acquis une formation professionnelle, d'approfondir leur réflexion sur ces champs thématiques, en intégrant une formation en recherche. L'offre de cours couvrira des contenus répondant aux exigences de certaines fonctions dans ces domaines auprès d'organismes gouvernementaux. La structure du programme selon cette nouvelle option comporte 45 crédits, répartis selon 36 crédits de cours obligatoires (dont 26 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire), de 6 à 9 crédits de cours à option, et un maximum de 3 crédits de cours au choix. Onze nouveaux cours de sigle AME sont créés en lien avec la nouvelle option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1088-413.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les documents habituellement requis pour l'admission aux programmes de Maîtrise de la Faculté de l'aménagement, sur les modalités de suivi de certains cours (de manière à tenir, au besoin, des activités intensives, et de manière à réunir ponctuellement les étudiants de la cohorte au cours du cheminement).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en aménagement (2-005-1-5) : création de l'option « Ville, territoire, paysage », à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement, conformément au document 2017-A0033-1088-413.

CE-1088-5.2 Faculté de l'aménagement
École d'urbanisme et d'architecture de paysage
– Modification au programme de Maîtrise en architecture de paysage (2-020-1-0)
2017-A0033-1088-414

La modification au programme de Maîtrise en architecture de paysage veut donner suite aux recommandations du Conseil d'agrément en architecture de paysage déposées au début de l'année 2016. Le projet présenté aujourd'hui constitue la deuxième phase de modifications en regard de ces recommandations, et propose principalement une révision du bloc de cours et d'ateliers préparatoires, la révision du contenu de certains cours et ateliers, et des ajustements au projet de fin d'études. La révision des cours préparatoires donne lieu à l'établissement de nouveaux cours (17 cours), identifiés par de nouveaux sigles APA. Les nouvelles modalités de cours permettront aux étudiants détenteurs d'un Baccalauréat en architecture de paysage ou dans un domaine connexe, d'avoir accès à un cheminement pouvant répondre à leurs besoins de formation en regard de la reconnaissance auprès de l'Association des architectes paysagistes du Canada. La structure du programme comporte 45 crédits, répartis selon 39 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un projet de fin d'études) et 6 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1088-414.

Des précisions sont apportées sur la modalité des compléments de formation, correspondant à des capsules d'activités non créditées, portant sur des apprentissages de base en aménagement et sur des habiletés utiles mais qui ne sont pas spécifiquement requises en regard de l'agrément. La mise en place de telles activités correspond à une pratique déjà en place à la Faculté, afin de répondre à des demandes de formation qui ont été formulées en ce sens.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en architecture de paysage (2-020-1-0), à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement, conformément au document 2017-A0033-1088-414.

CE-1088-5.3 École de santé publique — Département de médecine sociale et préventive
– Modification au programme de Maîtrise en santé publique (2-481-1-4) : création des options : « Systèmes et politiques de santé » et « Surveillance épidémiologique »; abolition des options « Politiques et gestion des soins de santé » et « Épidémiologie »
2017-A0033-1088-415

La modification au programme de Maîtrise en santé publique propose principalement la création des options « Systèmes et politiques de santé » et « Surveillance épidémiologique », remplaçant les options « Politiques et gestion des soins de santé » et « Épidémiologie », abolies. L'option « Surveillance épidémiologique » proposera une formation tant en recherche et application, qu'en collecte

et analyse de données. L'option « Systèmes et politiques de santé » couvrira des contenus de formation sur les politiques de santé, en lien avec une formation en gestion. Deux nouveaux cours de sigle MSO sont créés en lien avec les nouvelles options. Le programme comporte 45 crédits, répartis de façon différente selon les options. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée au document 2017-A0033-1088-415.

Une question porte sur les nouvelles modalités réglementaires relatives à la connaissance de la langue française, formulées à la fin de l'article 1 (page 10), et indiquant, pour les étudiants non francophones, la passation d'un test après l'admission. On explique que cette modalité concerne principalement les étudiants internationaux, lesquels doivent passer le test TFI, et, selon que leurs résultats à ce test sont insuffisants, doivent suivre obligatoirement des cours prescrits à cet effet. Selon les cas, le test pourrait être appliqué avant ou après le processus d'admission. Cette modalité se pose dans un contexte d'encadrement et de suivi afin d'aider l'étudiant à acquérir les niveaux de connaissance et de maîtrise de la langue française suffisants pour assurer la réussite de son programme. Bien que le fait de passer le test après le processus d'admission diffère de la pratique habituelle, cette modalité reste possible dans un contexte où le suivi et les vérifications nécessaires sont effectués afin de s'assurer que les cours prescrits soient complétés et que le niveau de connaissance exigé soit réussi. Des questions portant sur l'application de cette modalité, des précisions sont apportées en ce sens, notamment sur les modalités en cas d'échec au test et sur les modalités de suivi des cours. La présidente, Mme Louise Béliveau, signale qu'il conviendra que l'École s'assure que l'information relative à cette modalité et aux conditions à appliquer en cas d'échec au test soit expliquée et portée à la connaissance des étudiants.

On prend note de modifier, à l'article 4 des dispositions réglementaires (page 12), la formulation de la remarque portant sur la vérification des antécédents judiciaires, ces vérifications n'étant pas effectuées par l'Université mais par les établissements concernés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en santé publique (2-481-1-4) : création des options : « Systèmes et politiques de santé » et « Surveillance épidémiologique »; abolition des options « Politiques et gestion des soins de santé » et « Épidémiologie », au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, conformément au document 2017-A0033-1088-415.

CE-1088-5.4 École de santé publique — Direction

- Modification au programme de Doctorat en santé publique (3-481-1-1) : création des options : « Analyse des systèmes et politiques de santé » et « Gestion des organisations de santé »; abolition des options : « Organisation des soins de santé » et « Gestion des services de santé »
- Modification au programme de Diplôme d'études professionnelles avancées (D.E.P.A) en santé publique (3-481-1-7)

2017-A0033-1088-416, 2017-A0033-1088-417

La modification au programme de Doctorat en santé publique propose principalement la création des options « Analyse des systèmes et politiques de santé » (selon une appellation qui rend compte des objectifs de formation en stratégie et analyse des systèmes de santé) et « Gestion des organisations de santé » (décrivant des objectifs de formation en gestion non seulement des services de santé, mais également d'enjeux organisationnels tels que les ressources humaines ou la gouvernance), donnant lieu à l'abolition des options « Organisation des soins de santé » et « Gestion des services de santé ». Des ajustements afférents sont apportés à la structure du programme; celle-ci comporte 90 crédits, répartis de façon différente selon les options. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée au document 2017-A0033-1088-416.

La modification au programme de Diplôme d'études professionnelles avancées (D.E.P.A) en santé publique porte sur l'ensemble des options et de la structure du programme, et a été définie en

regard des besoins de formation identifiés et des exigences de l'organisme d'accréditation (Council on Education for Public Health—CEPH). Cinq nouveaux cours de sigle SPU sont créés dans le cadre de la modification, principalement pour le bloc 01A du tronc commun (segment 01). La structure du programme totalise 30 crédits. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1088-417.

Une précision est apportée sur le fait que l'agrément recherché concerne non seulement le programme, mais également l'École de santé publique, le CEPH constituant un organisme de référence pour un grand nombre d'écoles de santé publique quant aux processus de fonctionnement et aux indicateurs.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École de santé publique (Direction) :

- la modification au programme de Doctorat en santé publique (3-481-1-1) : création des options : « Analyse des systèmes et politiques de santé » et « Gestion des organisations de santé » ; abolition des options : « Organisation des soins de santé » et « Gestion des services de santé », conformément au document 2017-A0033-1088-416;
- la modification au programme de Diplôme d'études professionnelles avancées (D.E.P.A) en santé publique (3-481-1-7), conformément au document 2017-A0033-1088-417.

CE-1088-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.5.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Christine Rothmayr Allison, présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.5. Pour la présentation du projet présenté au point 6.4, la Commission reçoit M. Mario Cappadocia, professeur titulaire et adjoint des études de premier cycle au Département de sciences biologiques. Pour la présentation du projet inscrit au point 6.5, la Commission reçoit M. Richard Patry, professeur titulaire et Mme Dominique Bohbot, responsable de formation professionnelle, du Département de linguistique et de traduction.

CE-1088-6.1 Faculté des arts et des sciences — École de criminologie

- Création d'un Programme d'actualisation de formation en criminologie (1-065-1-8)

2017-A0033-1088-425, 425.1

Le Programme d'actualisation de formation en criminologie veut définir une structure de programme afin d'accueillir les professionnels formés à l'extérieur du Québec et ayant reçu une prescription de cours et/ou de stage de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec—OPCQ, en vue de répondre aux exigences de l'accréditation professionnelle. Ces étudiants étaient auparavant reçus selon le statut d'étudiant libre; l'établissement d'une structure de programme permettra d'assurer un suivi de leur cheminement et de faciliter l'accessibilité aux cours. La structure du programme ne se trouve pas prédéterminée, chaque candidat recevant une prescription individualisée de l'OPCQ, et définie en fonction de leur dossier respectif. La scolarité minimale est d'un trimestre et la scolarité maximale, de neuf trimestres. Les cours suivis peuvent provenir de différents programmes de premier et de deuxième cycles en criminologie, ainsi que du programme de Certificat de la Faculté de l'éducation permanente. Le programme ne donne pas lieu à un diplôme, mais une attestation peut être émise pour les cours suivis. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1088-425.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Programme d'actualisation de formation en criminologie (1-065-1-8), à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2017-A0033-1088-425.

CE-1088-6.2 Faculté des arts et des sciences — Département de science politique
– Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-245-1-0), de Majeure (1-245-2-0) et de Mineure (1-245-4-0) en science politique

2017-A0033-1088-426, 426.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en science politique propose un réaménagement important de sa structure, accompagné d'une révision du répertoire de cours (création, abolition ou retrait de cours, modification de cours, modification de sigles). Principalement, la structure actuelle du programme, articulée selon cinq champs disciplinaires, sera remplacée par une structure définie en fonction d'une progression des apprentissages selon les trois niveaux de cours, les cours de niveau 1000 correspondant aux contenus de *Fondements* (bloc 71A, obligatoire), les cours de niveau 2000 correspondant aux contenus d' *Approfondissement* et de *Méthodologie* (blocs 71B et 71C, option), et les cours de niveau 3000 correspondant aux contenus de *Spécialisation* (bloc 71D, option). Un bloc *Expérience pratique* est maintenu (bloc 71G dans la nouvelle structure), ainsi que deux blocs de cours de langues (blocs 71E et 71F). Par ailleurs, on prévoit la définition de *Profils d'études*, abordant, selon un parcours multidimensionnel, un objet de la science politique étudié selon différents angles complémentaires, et permettant de préciser un cheminement suivi selon un fil conducteur qui ne soit pas contraignant (comparativement à une structure par cheminements préétablis), en établissant une liste de cours pertinents aux thèmes du profil suivi (par exemple, *Diplomatie et conflits*, *Affaires publiques*, etc.). On prévoit définir de cinq à sept profils d'études, lesquels pourront être révisés périodiquement (aux trois ans); l'annexe 3 du document de présentation (pages 10 à 15) décrit les profils d'études proposés. Ces profils restent facultatifs, et viennent constituer un outil d'orientation pour le choix de cours. Également, la structure du Cheminement *Honor* (blocs 71V et 71W) est réaménagée, de manière à en assouplir les modalités d'accès et de cheminement, notamment pour les étudiants qui, souhaitant compléter de un à deux trimestres de cours à l'étranger ou souhaitant suivre des stages à l'extérieur de Montréal, évitent de s'inscrire au Cheminement *Honor*, dont la structure actuelle ne permet pas de disposer de la flexibilité nécessaire à ces parcours de formation. Cette modalité permettrait d'augmenter la cohorte du Cheminement. La nouvelle structure du Cheminement *Honor* indiquera d'avoir complété un minimum de 30 crédits de cours obligatoires (au lieu de 54 crédits), et comportera 39 crédits de cours obligatoires (blocs V et W), de 42 à 48 crédits de cours à option et de 3 à 9 crédits de cours au choix. Le programme ainsi redéfini veut intégrer une structure, des contenus et des cheminements cohérents et représentatifs de l'évolution des champs de la discipline, et de l'évolution des expertises professorales et de recherche présentes au Département. La rationalisation de la structure du programme ainsi que la consolidation de l'offre de contenus d'enseignement viendra appuyer des modalités d'encadrement, de rétention, de diplomation et d'accès à la poursuite des études aux cycles supérieurs. La modification aux programmes correspondants de Majeure et de Mineure porte sur des ajustements découlant de la modification au programme de Baccalauréat. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1088-426.

La Commission prend note que les modalités prévues, dans le cadre de la modification proposée, pour le Cheminement *Honor* dérogeront aux balises définies pour la constitution de ce cheminement (celles-ci indiquant que les étudiants doivent avoir complété 54 crédits du programme pour avoir accès au Cheminement). Par ailleurs, la structure du Cheminement reste inchangée. En réponse à une question, il est précisé que dans le cas où un étudiant ayant complété le Cheminement *Honor* poursuive ses études de deuxième cycle dans une autre institution, les cours du niveau du deuxième cycle suivis dans le cadre du Cheminement ne seraient pas reconnus dans le programme de Maîtrise.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-245-1-0), de Majeure (1-245-2-0) et de Mineure (1-245-4-0) en science politique, au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2017-A0033-1088-426.

CE-1088-6.3 Faculté des arts et des sciences — École de criminologie

- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières (1-066-1-0)

2017-A0033-1088-427, 427.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières porte principalement sur la révision de la structure du programme, de manière à proposer un cheminement unique, remplaçant la structure actuelle comportant deux orientations (orientation *Analyse* [segment 70] et orientation *Intervention* [segment 71]), abolies. Les contenus des deux orientations sont fusionnés en un cheminement unique, et les crédits sont réaménagés dans une nouvelle structure équilibrant les contenus de formation théorique et les contenus de formation pratique. Cette modalité permettra de mieux répondre aux attentes des milieux professionnels concernés en regard d'une formation solide combinant les approches pratique et théorique, et permettra de définir un cheminement de formation donnant accès à un éventail plus large de connaissances et de contenus de formation, mieux adaptés aux intérêts et aux besoins spécifiques de formation des étudiants, corrigeant les inconvénients qui découlaient d'une structure par orientations qui ne permettait pas de mettre en relation les deux aspects de la discipline. Également, la nouvelle structure de programme favorisera la formation de finissants polyvalents et bien préparés, tant pour l'entrée sur le marché du travail que pour la poursuite des études au deuxième cycle des études supérieures. Les objectifs de formation restent centrés sur l'acquisition de connaissances en méthodologie et en analyse, combinée à l'acquisition d'expertises pratiques, en lien avec le développement d'aptitudes pour la conception, la gestion et l'exécution de projets de prévention, de plans de mesures d'urgence, ou d'opérations de sécurité intérieure. La structure du programme modifié comporte 90 crédits, répartis selon 66 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours à option, et 6 crédits de cours au choix. Des ajustements sont apportés aux blocs de cours et au répertoire de cours, et un nouveau cours est créé : SIP 2990—*Éthique appliquée en sécurité intérieure* (1.5 cr.); suivi en présentiel, ce cours sera associé au cours PHI 2990—*Fondements et enjeux pratiques de l'éthique* (1.5 cr.), disponible en ligne; ces deux cours sont concomitants. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1088-427.

Relativement à la formule proposée pour le cours PHI 2990 (cours de 1.5 crédits sur des contenus en éthique, pouvant être associé à un autre cours de 1.5 crédits sur des contenus éthiques spécifiques à une discipline donnée), on mentionne que d'autres Facultés ont utilisé cette formule, et que, si elles le souhaitent, les unités sont invitées à bénéficier de cette formule.

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, signale que la modification proposée répond adéquatement à des préoccupations qui avaient été formulées dans le cadre du processus d'évaluation du programme quant à difficulté de bien distinguer les deux orientations du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières (1-066-1-0) — comportant l'abolition des orientations *Analyse* (segment 70) et *Intervention* (segment 71), remplacées par l'établissement d'un cheminement unique—, à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2017-A0033-1088-427.

CE-1088-6.4 Faculté des arts et des sciences — Département de sciences biologiques
– Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-235-1-0), de
Majeure (1-235-2-0) et de Mineure (1-235-4-0) en sciences biologiques

2017-A0033-1088-428, 428.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biologiques répond à des observations et recommandations présentées dans le cadre du processus d'autoévaluation et d'évaluation du programme, ainsi qu'à un besoin de procéder à la mise à jour de la structure et des contenus du programme, notamment, en regard de l'évolution de la discipline ainsi que de l'évolution des expertises professorales et de recherche du Département. Les ajustements portent sur les blocs de la structure et sur le répertoire de cours (nombre de crédits du cours BIO 3863; titre des cours BIO 3102 et 3520; retrait de cours; création de six nouveaux cours, dont un cours de méthode de recherche en biologie [BIO 1001, 1 cr.] et un cours de travaux pratiques en biologie moléculaire [BIO 3103, 3 cr.], et intégration des nouveaux cours dans la structure du programme). Le nombre de crédits du Segment 1 (tronc commun) passe de 37 à 35 crédits, par le retrait du cours obligatoire BCM 1531 (3 cr.), devenu moins adéquat à la formation, remplacé par un nouveau cours de travaux pratiques (BIO 1001, 1 cr.). Le réaménagement des blocs de cours concerne également le segment 92, propre à l'orientation *Biologie moléculaire et cellulaire*, le segment 93, propre à l'orientation *Physiologie*, dont le titre est modifié pour *Physiologie animale*, et le segment 94, propre à l'orientation *Biodiversité, écologie et évolution*. La modification aux programmes correspondants de Majeure (segment 81) et de Mineure (segment 71) porte sur des ajustements découlant de la modification au programme de Baccalauréat. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1088-428.

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, signale l'intérêt d'utiliser, dans la présentation des programmes, un tableau schématique des cheminements et de la progression dans le programme selon les différentes orientations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-235-1-0) —comportant la modification du titre de l'orientation *Physiologie* (segment 93) pour *Physiologie animale*—, de Majeure (1-235-2-0) et de Mineure (1-235-4-0) en sciences biologiques, au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2017-A0033-1088-428.

CE-1088-6.5 Faculté des arts et des sciences
Département de linguistique et de traduction
– Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-185-1-0) et de
Majeure (1-185-2-0) en traduction

2017-A0033-1088-429, 429.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en traduction propose une mise à jour de la structure et des cours, et donne suite aux recommandations formulées dans le cadre des processus d'autoévaluation et d'évaluation des programmes en traduction, lesquelles ont porté, notamment, sur la nécessité d'adapter le programme aux besoins actuels de la société et des courants pédagogiques contemporains, sur l'accentuation des stages pratiques, sur la définition et la précision des compétences à acquérir et des résultats d'apprentissage recherchés, sur une meilleure articulation des blocs par compétences, sur la révision des contenus de cours et de formation en regard du contexte actuel de mutation du marché, et sur l'intégration d'outils informatiques. Dans cette perspective, la refonte présente une actualisation de la formation aux métiers langagiers qui favorise une meilleure insertion professionnelle des diplômés du programme. Les trois orientations actuelles du programme (*Générale*, *COOP*, *Cheminement international*) sont maintenues, et leur structure est modifiée. Le programme de

Baccalauréat spécialisé en traduction donnant accès aux titres de traducteur agréé et de terminologue agréé de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ), le programme modifié reste conforme au champ d'exercices du traducteur et aux compétences exigées pour l'agrément. Les objectifs du programme ont été revus afin de mieux arrimer la formation avec les compétences requises sur le marché du travail, visant à préparer l'étudiant à la traduction de l'anglais vers le français dans le respect des normes de pratique professionnelle (notamment, la qualité, l'efficacité et la déontologie), de manière à contextualiser son domaine d'étude et d'expertise afin d'exercer sa profession (comme salarié, entrepreneur, associé ou travailleur autonome). Le programme constituera également une formation de base en terminologie et en traduction spécialisée, et pourra conduire à la poursuite des études au deuxième cycle des études supérieures (en pratique professionnelle ou en recherche). Dans ce cadre, les objectifs spécifiques de formation sont déterminés en fonction des compétences identifiées, et portent, principalement, sur la mise en œuvre de stratégies de transfert linguistique et culturel ainsi que de techniques de recherche appropriées, sur l'utilisation adéquate des outils informatiques, sur l'acquisition d'habiletés de communication efficaces dans une langue de qualité, sur la gestion de projets et l'exercice de rôle-conseil, sur l'acquisition des concepts pertinents au développement d'une réflexion critique sur sa pratique professionnelle. Par le réaménagement des blocs de cours (incluant la modification des blocs de cours obligatoires et la création de nouveaux blocs de cours obligatoires), chacune des compétences identifiées se trouve articulée dans un bloc de cours spécifique, dans lequel ont été classés les cours existants ainsi que les nouveaux cours proposés et qui complètent l'extension de la compétence à acquérir (précisée par l'intitulé respectif des blocs de cours : 01A-Transfert linguistique; 01B-Communication; 01C-Recherche et outils informatiques; 01D-Terminologie; 01E-Exercice de la profession; 01F-Évolution de la discipline). Il en découle des ajustements sur le répertoire de cours (modification aux sigles, titres, descripteurs et préalables de certains cours), incluant l'abolition de cinq cours, et la création de sept nouveaux cours en lien avec les compétences recherchées et avec le renforcement des contenus de formation en terminologie. La modification au programme correspondant de Majeure (blocs 70C et 70F, et répertoire de cours) porte sur des ajustements de concordance découlant de la modification au programme de Baccalauréat. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre au d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1088-429.

La Commission signale la teneur et la qualité du travail réalisé dans le cadre de la refonte du programme de Baccalauréat.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-185-1-0) et de Majeure (1-185-2-0) en traduction, au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2017-A0033-1088-429.

CE-1088-7 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES — PLANS D'ACTION

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, rappelle que le dépôt, pour information, à la Commission des études des plans d'action relatifs aux programmes ayant complété le processus d'évaluation périodique, permet de rendre compte de la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce cadre.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Christine Rothmayr Allison, et la vice-doyenne aux cycles supérieurs, au développement professionnel et aux partenariats de cette Faculté, Mme Michelle McKerral, présentent les plans d'action pour les programmes mentionnés au point 7.1.

Le doyen de la Faculté de droit, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, présente le plan d'action pour les programmes mentionnés au point 7.2.

CE-1088-7.1 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action pour les programmes du Département de littératures et de langues du monde (programmes d'Études anglaises)
- Plan d'action pour les programmes de l'École de psychoéducation
- Plan d'action pour les programmes du Département de sciences économiques
- Plan d'action pour les programmes du Département de linguistique et de traduction
- Plan d'action pour les programmes du Département d'informatique et de recherche opérationnelle

2017-A0033-1088-419, 419.1; 2017-A0033-1088-420, 420.1;

2016-A0033-1088-421, 421.1; 2017-A0033-1088-422, 422.1;

2017-A0033-1088-423, 423.1; 2017-A0033-1088-424, 424.1

La présentation des plans d'action respectifs des programmes de l'École et des Départements mentionnés de la Faculté des arts et des sciences décrit principalement les forces observées dans le cadre du processus d'évaluation, ainsi que les aspects à améliorer; les plans d'action respectifs présentent les actions à réaliser en fonction des diverses recommandations, et les indicateurs identifiés pour chacune des actions proposées. Les programmes concernés par la présentation sont : les programmes d'Études anglaises (B.Sc. en littératures de langues anglaise et française; B.Sc., M.A. et Ph.D. en études anglaises) du Département de littératures et de langues du monde [forces : contenus reflétant la diversité des courants littéraires abordés dans la formation ainsi que les expertises du corps professoral, arrimage avec les programmes du Département des littératures de langue française, variété des cheminements au programme de M.A. dont un cheminement avec stages; aspects à améliorer : ressources matérielles (ressources informatiques, espaces de travail, etc.), modalités d'accueil et d'information sur le cheminement (premier cycle), recrutement et rétention (premier cycle), diplomation et durée des études (cycles supérieurs)], les programmes de B.Sc. bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie et de Ph.D. en psychoéducation de l'École de psychoéducation [forces : clarté des objectifs de formation, équilibre entre les composantes théoriques et pratiques, qualité de l'enseignement, insertion professionnelle en lien avec la formation; aspects à améliorer : coordination des contenus de psychoéducation et de psychologie; modalités de soutien à l'encadrement (stages) et à la réussite; préparation à la recherche et à la pratique clinique; accessibilité aux études supérieures; diffusion d'information sur le partage de la propriété intellectuelle et sur les perspectives d'emploi (études supérieures)]; les programmes de B.Sc., de M.Sc. et de Ph.D. en sciences économiques, et de B.Sc. bidisciplinaire en Mathématiques et Économie [forces : expertise professorale, notamment, en économétrie, potentiel d'attraction des programmes, qualité de l'offre de cours à option, bonifiée par l'établissement d'ententes de collaboration avec d'autres universités montréalaises, taille des groupes-cours, insertion professionnelle; aspects à améliorer : recrutement professoral, équilibre entre les contenus théoriques et pratiques du programme de Baccalauréat]; les programmes de B.Sc. bidisciplinaire en Littératures de langue française et en Linguistique (offert en collaboration avec le DLLF), de M.A. et de Ph.D. en linguistique, de B.Sc., de M.A. et de Ph.D. en traduction du Département de linguistique et de traduction [forces : qualité scientifique des contenus de cours, de l'enseignement et des méthodes pédagogiques, insertion professionnelle; aspects à améliorer : précision et identification des objectifs des programmes, soutien à la réussite, soutien financier (études supérieures), taux de diplomation, coordination des stages (programmes professionnels), précision de créneaux de recherche et arrimage de ceux-ci aux développements théoriques et aux possibilités d'insertion professionnelle]; les programmes de B.Sc., de M.Sc. et de Ph.D. en informatique, de B.Sc. bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, et de M.Sc. en commerce électronique du Département d'informatique et de recherche opérationnelle [adéquation de la structure des programmes et des contenus des cours avec les objectifs de formation, diversité des approches pédagogiques, productivité en recherche, intégration précoce des étudiants à des équipes de recherche, qualité de la gestion des programmes; aspects à améliorer : capacité d'attraction des programmes de premier cycle, conditions d'admission au premier cycle pour les détenteurs d'un DEC technique, offre effective de cours, réseautage et préparation à l'insertion sur le marché du travail, taux de diplomation, équilibre entre les volets théoriques et pratiques, intégration des notions de mathématiques à l'informatique (programmes de premier cycle)]. La présentation reporte aux documents 2017-A0033-1088-419 à 424; les documents 2017-A0033-1088-419.1 à 424.1 portent sur les rapports synthèses du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les plans d'action de la Faculté des arts et des sciences pour les programmes :

- du Département de littératures et de langues du monde (programmes d'Études anglaises), conformément au document 2017-A0033-1088-419;
- de l'École de psychoéducation, conformément au document 2017-A0033-1088-420;
- du Département de sciences économiques, conformément au document 2016-A0033-1088-421;
- du Département de linguistique et de traduction, conformément aux documents 2017-A0033-1088-422 et 2017-A0033-1088-423;
- du Département d'informatique et de recherche opérationnelle, conformément au document 2017-A0033-1088-424.

CE-1088-7.2 Faculté de droit

– Plan d'action pour les programmes de deuxième cycle en droit international
2017-A0033-1088-418, 418.1

Relativement aux programmes de deuxième cycle en droit international de la Faculté de droit, les actions envisagées portent principalement sur : la redéfinition de la structure des programmes en regard d'un souci de cohérence dans le cheminement de formation, incluant la définition d'un tronc commun (cours et cours de spécialisation); la réorganisation des contenus de formation, notamment, de manière à y articuler des contenus en lien avec les thématiques porteuses identifiées, dont celle du droit international de la personne et de l'environnement; la révision de l'offre de cours, entre autres, en regard des expertises professorales; la définition de modalités visant l'accentuation de la visibilité du droit international dans les pôles de recherche; l'application de mesures en regard de la francisation des étudiants (identification de cours à suivre en cas d'échec au TFI; programme de francisation de la Direction des affaires internationales; etc.); l'accentuation de liens avec les programmes de l'Université pertinents pour le droit international, et avec les programmes de droit international offerts par d'autres institutions universitaires montréalaises. La présentation reportée au document 2017-A0033-1088-418; le document 2017-A0033-1088-418.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

La présidente, Mme Louise Béliveau, mentionne que la Faculté de l'éducation permanente peut offrir une expertise pertinente en francisation.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur la participation des chargés de cours de la Faculté de droit aux activités de consultation et aux bilans liés au plan d'action, et sur la disponibilité d'un programme de francisation pour les professeurs et chercheurs.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de droit pour les programmes de deuxième cycle en droit international, conformément au document 2017-A0033-1088-418.

CE-1088-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1088-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le mardi 21 février 2017, à 14 heures.

CE-1088-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 40.

Adopté tel que présenté à l'unanimité le 21 février 2017 – délibération CE-1089-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot